



# DOCUMENT EXPLICATIF COMPTES ADMINISTRATIFS 2025



## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| PARTIE I : LE BUDGET PRINCIPAL.....       | 2 |
| PARTIE II : LE BUDGET ANEXE PORTAGE ..... | 6 |

## PARTIE I : LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal affiche un résultat positif en 2025, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : +1,56 M€ ;
- Section d'investissement : +0,49 M€.

| BUDGET PRINCIPAL VILLE 2025                     |             |             |             |
|---|-------------|-------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT (en M€)                          | DEPENSES    | RECETTES    | SOLDE       |
| Résultat reporté des années antérieures         |             | 0,20        | 0,20        |
| Exercice 2025                                   | 7,18        | 8,54        | 1,36        |
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2025</b> | <b>7,18</b> | <b>8,74</b> | <b>1,56</b> |

| INVESTISSEMENT (en M€)                         | DEPENSES    | RECETTES    | SOLDE       |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Résultat reporté des années antérieures        |             | 1,40        | 1,40        |
| Exercice 2025                                  | 5,98        | 3,52        | -2,46       |
| Restes à réaliser                              | 2,83        | 4,39        | 1,56        |
| <b>Résultat d'investissement au 31/12/2025</b> | <b>8,80</b> | <b>9,30</b> | <b>0,49</b> |

**RESULTAT EXCEDENTAIRE 2025 = 2,05 M€**

| Recettes de gestion courante (en M€) | 2024        | 2025        |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>TOTAL</b>                         | <b>8,19</b> | <b>7,86</b> |
| Produits des services                | 0,93        | 0,53        |
| Impôts et taxes                      | 1,43        | 1,45        |
| Fiscalité locale                     | 4,02        | 4,12        |
| Dotations et participations          | 1,53        | 1,55        |
| Autres produits                      | 0,28        | 0,21        |

Les recettes de gestion courante représentent l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exception des recettes d'ordre (écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, ne donnant pas lieu à encaissement), des produits exceptionnels et des reprises sur provisions qui ne correspondent pas à des recettes récurrentes.

Les recettes courantes diminuent de 327 k€ entre 2024 et 2025. Plusieurs mouvements expliquent cette évolution :

- Les produits des services (-396 k€) :

- Facturation de deux années de mutualisation de manière exceptionnelle en 2024 afin de résorber le décalage d'un an qui existait (également en dépenses), -360 k€ en 2025 ;
- Le remboursement de la CCVA relatif à l'entretien des cimetières selon le protocole d'accord transactionnel (-40 k€). Cette recette est intégrée de manière pérenne dans l'attribution de compensation ;
- Les impôts et taxes (+25 k€) :
  - Attributions de compensation : +40 k€ (entretien des cimetières)
  - Autres taxes diverses (-14 k€) : perception de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles en 2024.
- Fiscalité locale (+100 k€) :
  - +65 k€ de produits des impositions directes locales liés au coefficient de revalorisation des bases (+1,7% en 2025) ;
  - +33 k€ de droits de mutation suite à la reprise du marché immobilier.
- Les dotations et participations (+17 k€) :
  - +157 k€ de DGF (éligibilité à la fraction « cible » de la dotation de solidarité rurale) ;
  - -47 k€ de subvention d'Etat. En 2024, la Commune avait perçu une subvention liée à l'étude sur la colonie de Chiroptères (30 k€). La baisse s'explique aussi par la suppression du poste de petite ville de demain
  - -49 k€ de DC RTP. La loi de finances pour 2025 avait prévu une ponction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP) pour la réduction du déficit public.
  - -50 k€ de bonus territoire CTG. Cette aide de la CAF est versée depuis 2025 directement aux gestionnaires des accueils de loisirs (Espace jeunes).
- Les autres produits diminuent de -73 k€ entre 2024 et 2025. L'année 2024 était particulièrement haute du fait de la régularisation de remboursements d'indemnités journalières depuis 2022.

| Dépenses de gestion courante (en M€) | 2024        | 2025        |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>TOTAL</b>                         | <b>6,76</b> | <b>6,36</b> |
| Charges générales                    | 2,06        | 2,16        |
| Charges de personnel                 | 3,53        | 3,05        |
| Charges de gestion courante          | 1,00        | 0,99        |
| Autres charges                       | 0,17        | 0,16        |

Les dépenses de gestion courante représentent l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exception des dépenses d'ordres (principalement les dotations aux amortissements), des charges exceptionnelles et provisions pour risques ou charges.

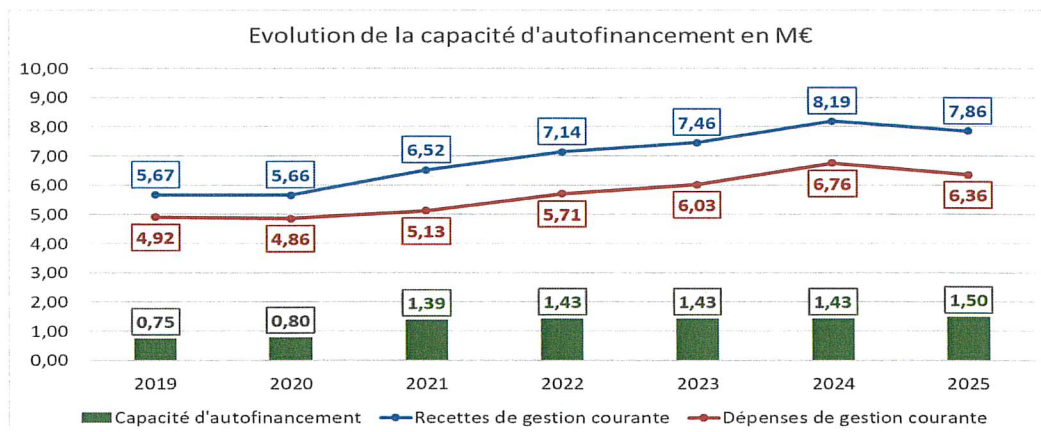
Les dépenses courantes diminuent de -397 k€ entre 2024 et 2025 :

- Charges générales (+100 k€) :



- Dépenses de gaz et d'électricité : +55 k€. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la convention avec la centrale hydroélectrique de Villemur s'applique, permettant à la Commune de bénéficier de tarifs avantageux ;
- Alimentation : +15 k€. Augmentation liée au nombre plus important de repas servis à la cantine.
- Entretien et réparation sur les bâtiments publics et écoles : +27 k€. Travaux de mise en peinture de l'école Michelet et remplacement des systèmes de prévention des incendies dans les bâtiments publics.
- Les charges de personnel (-482k€) :
  - Comme en recettes, l'exercice 2024 intègre, au sein des charges de personnel, deux années de remboursement de mutualisation ce qui vient grossir les dépenses de manière exceptionnelle de +0,37 M€. L'année 2025 n'enregistre qu'une seule année de mutualisation ;
- Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent de -20 k€.

La capacité d'autofinancement (CAF), différence entre les recettes de fonctionnement récurrentes et les dépenses de fonctionnement récurrentes, s'établit à 1,50 M€ en 2025. La CAF représente la capacité de financement des investissements futurs.



Le montant des investissements réalisés s'élève à 4,7 M€ en 2025. Il s'agit principalement :

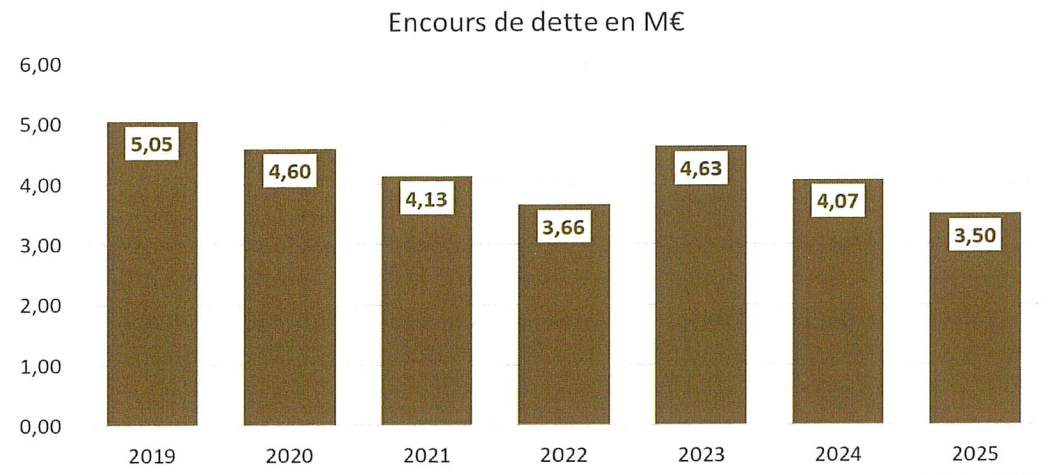
- Des travaux du groupe scolaire (3,5 M€) ;
- Des travaux Avenue Général Leclerc (478 k€) ;
- Des travaux de rénovation de l'église (175 k€) ;
- Des travaux du poumon vert (294 k€) ;

Entre 2020 et 2022, Villemur-sur-Tarn n'a pas eu recours à l'emprunt : la commune s'est en partie désendettée. Compte tenu du projet de groupe scolaire, la Commune a eu de nouveau recours à l'emprunt en 2023.



En 2025, la Commune affiche un encours de dette de 3,50 M€.

La dernière tranche de l'emprunt a été débloquée début 2026 pour un montant de 2,183 M€.

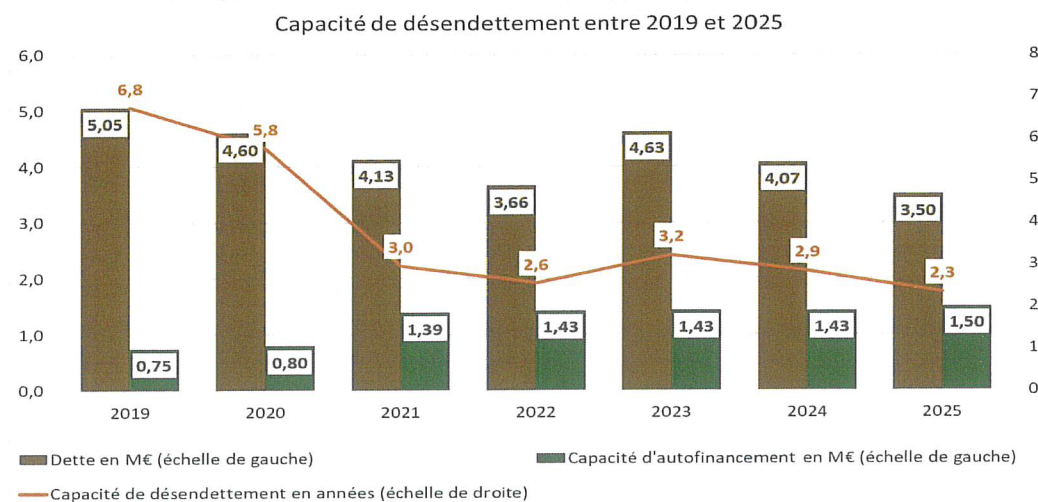


Au total, la Commune détient 8 contrats d'emprunt à rembourser, tous classés en catégorie 1A sur la Charte Gissler, catégorie qui présente les emprunts les moins risqués.

La capacité de désendettement, ratio qui exprime le nombre théorique d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible s'élève à 2,3 ans en 2025.

Les seuils admis par la DGFIP sont :

- Capacité de désendettement au-dessus de 12 ans : seuil de vigilance
- Capacité de désendettement au-dessus de 15 ans : seuil critique



---

## PARTIE II : LE BUDGET ANEXE PORTAGE

---

Le compte administratif du budget annexe Portage de repas affiche un résultat équilibré en 2025. Ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 58 273€ en 2025.

| BUDGET ANNEXE PORTAGE 2025               |          |          |       |
|--|----------|----------|-------|
| FONCTIONNEMENT (en k€)                   | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
| Résultat reporté des années antérieures  | 5,2      |          | -5,2  |
| Exercice 2025                            | 196,6    | 196,6    | 0,0   |
| Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 | 201,8    | 196,6    | -5,2  |

| INVESTISSEMENT (en k€)                  | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
|---|----------|----------|-------|
| Résultat reporté des années antérieures |          | 5,2      | 5,2   |
| Exercice 2025                           | 0,0      | 0,0      | 0,0   |
| Résultat d'investissement au 31/12/2025 | 0,0      | 5,2      | 5,2   |

|                           |
|---------------------------|
| <b>RESULTAT 2025 = 0€</b> |
|---------------------------|

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 031-213105844-20260422-DELIB2026014-DE